

**VIVRE HARMONIEUSEMENT AVEC LA FAUNE SAUVAGE
COHABITER AVEC LE COYOTE**

VENEZ VISITER LE KIOSQUE D'INFORMATION SUR LE COYOTE, CE SAMEDI!

Madame,
Monsieur,

Déjà présent dans certains parcs-nature de l'est et de l'ouest de l'île de Montréal depuis quelques années, le coyote semble avoir agrandi son territoire depuis le début de l'été alors que sa présence aurait été signalée dans de nouveaux secteurs. Ainsi, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, l'animal a été aperçu dans les environs du parc Frédéric-Back, notamment dans les parcs Jean-Martucci, Berthe-Louard, du Boisé-de-Saint-Sulpice et, plus récemment, dans le parc Sainte-Odile, situé dans Cartierville.

Kiosque d'information sur le coyote : samedi 14 octobre

Dans le but d'informer la population sur les habitudes du coyote et des comportements à adopter afin de favoriser une saine cohabitation avec l'animal, des éducateurs-naturalistes de GUEPE seront présents au parc Frédéric-Back, le samedi 14 octobre prochain, de 8 h 30 à 12 h 30, afin de répondre aux questions des intéressés. Le kiosque d'information sera situé au belvédère auquel on accède par la rue Paul-Boutet (prolongement de la rue D'Iberville).

Apprendre à cohabiter avec la faune

La présence d'animaux sauvages en milieu urbain, comme le renard, la moufette, le raton laveur, l'écureuil, la bernache et le castor, n'est pas un fait nouveau et pose certains défis en ce qui a trait aux comportements à adopter en leur présence.

Le coyote, quant à lui, a su très bien s'adapter au milieu urbain. Il joue un rôle important dans le maintien de l'équilibre écologique. En effet, il se nourrit de petits rongeurs permettant ainsi de contrôler leur population ainsi que celle des écureuils et des bernaches dans les parcs.

Le coyote peut se déplacer sur de longues distances et, pour ce faire, il utilise principalement les couloirs de transport hydro-électrique et les lignes de chemin de fer. De nature timide, il ne représente aucun danger pour la sécurité de la population tant que certaines consignes sont respectées.

Quelques précautions à prendre

- N'approchez pas et ne nourrissez pas les coyotes. Ils s'approprient facilement au contact des êtres humains.
- Habituez les enfants à ne jamais s'approcher des animaux sauvages, notamment des coyotes.

- Gardez les chiens en laisse dans les parcs en tout temps. Circulez uniquement sur les sentiers aménagés, comme l'exige la réglementation municipale.

Que faire si vous croisez un coyote?

- Gardez votre calme.
- Laissez à l'animal l'espace nécessaire pour qu'il puisse poursuivre son chemin ou prendre la fuite.

Si le coyote ne part pas ou qu'il a un comportement suspect

- Donnez-vous un air imposant en levant les bras.
- Faites du bruit pour lui faire peur.
- Éloignez-vous en reculant lentement et en gardant un contact visuel avec l'animal. Évitez de lui tourner le dos pour courir.
- Contactez la centrale S.O.S. braconnage (1 800 463-2191) pour joindre un agent de protection de la faune et rapporter l'incident.
- Composez le 911, en cas d'urgence.

Actions mises de l'avant

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, de concert avec l'arrondissement et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, suit de près l'évolution de la présence des coyotes sur le territoire montréalais. Si nécessaire, des opérations de trappage seront mises en place afin de limiter leur nombre.

Aussi, les employés municipaux sont informés de la situation et rapportent toutes observations pertinentes. Des affiches ont été installées dans une dizaine de parcs du territoire d'Ahuntsic-Cartierville pour informer la population sur les consignes à respecter.

Pour plus de renseignements sur la cohabitation avec le coyote à Montréal, consultez le site ville.montreal.qc.ca/coyote.